

Ils avaient enterré leurs victimes vivantes

ASSISES. Deux hommes ont été condamnés hier à trente ans de réclusion criminelle pour avoir tué un couple d'homosexuels en 2009.

BOURGES (CHER)
DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

Un geste froid. Sans haine, ni jubilation. Claude Juillet a méticuleusement enterré vivants Guy Bordenave et Luc Amblard, au petit matin du dimanche 8 mars 2009. Cinq jours avant, ce petit homme trapu, aujourd'hui âgé de 56 ans, avait creusé une large fosse en bord de Loire, où les victimes, bâillonnées et entravées, ont été retrouvées assises face à face, trois mois plus tard. Reconnu coupable d'enlèvement et séquestration suivie de mort, il a été condamné hier par la cour d'assises du Cher à trente ans de réclusion criminelle. Son complice, Christophe Rayé, 39 ans, a écopé de la même peine.

Guy, 39 ans, et Luc, 56 ans, un couple d'homosexuels paisibles domicilié à Couy, un petit village du Cher, ont « vu venir leur mort pendant une heure et demie », rappelle l'avocate générale, Lucile Jaillon-Bru. « Le premier a été recouvert complètement. C'est là que le second a compris, poursuit M^e Marie Dosé, avocate des parties civiles. Qui était le premier ? » « Je sais pas, élude Claude Juillet. J'évitais de croiser leur regard. »

Des mobiles tellement dérisoires qu'ils en deviennent effrayants

L'AVOCATE GÉNÉRALE

Christophe Rayé, ce copain de vingt ans pour lequel Juillet était comme un père, venu « prendre l'air » dans le Cher pour oublier ses déboires conjugaux, maintient qu'il n'était pas présent. Pendant trois jours, comme le redoutaient les familles des victimes, les deux accusés n'ont eu de cesse de se renvoyer la balle.

« Qui l'a mise, cette terre ? », martèle le président.

« Nous deux », répond Juillet.

« Et les dernières pelletées ? »

« Pas moi. La dernière fois que je les ai vus, ils avaient de la terre jusqu'aux épaules... »

« C'est pas moi. Je ne suis pas ça. Si je les aurais tués, je l'aurais dit ! », se dédouane Rayé.

Il assume la séquestration du couple, une nuit durant à leur domicile, mais nie avec véhémence avoir participé à l'ensevelissement. Juillet l'aurait déposé en chemin avant de partir, seul avec les victimes, accomplir sa basse besogne. « Il était avec moi », maintient Claude Juillet, qui n'a, en trois jours, livré que peu de détails sur ce sordide double meurtre. Tout juste a-t-il esquissé les contours de « mobiles tellement dérisoires qu'ils en deviennent effrayants », souffle l'avocate générale.

Né dans un milieu plutôt favorisé, « P'tit Claude » avait troqué une enfance sans aspérités contre « une adolescence sulfureuse », débouchant sur une condamnation à huit ans pour braquages en 1979. Il s'était ensuite amendé, puis avait trouvé en Marie-Laure Bordenave, la sœur de Guy, l'amour de sa vie. Elle voyait en lui plutôt « un gars gentil », qui ne « buvait pas ». Ses défauts ? Un léger poil dans la main, et un manque de communication certain. « Un anesthésié émotionnel », traduisent les psychiatres, que Marie-Laure avait préféré renvoyer dans ses quartiers en 2008,



Luc Amblard, 56 ans, et Guy Bordenave, 39 ans, ont tous deux été séquestrés chez eux avant d'être tués. Leurs meurtriers ont été condamnés hier par les assises du Cher.

après quatre ans de vie commune, tout en continuant à entretenir une liaison avec lui.

Elle était tout le temps avec eux. Ils pourrissaient ma relation

CLAUDE JUILLET, MEURTRIER DE GUY BORDENAVE ET EX-COMPAGNON DE SA SŒUR

Après son crime, c'est chez elle que Juillet était venu récupérer sa fille de 15 ans. Il lui en avait laissé la garde la nuit précédente, passée à martyriser le couple Amblard-Bordenave. « Et ça t'a pas empêché de me faire l'amour, alors que quelques heures avant, tu tuais mon frère ! explose Marie-Laure. Tu m'as salie. Tu as détruit ma vie. » « Elle était tout le temps avec eux. Ils pourrissaient ma relation », glapit Claude Juillet, persuadé que Luc et Guy étaient responsables de sa vraie-fausse séparation avec Marie-Laure. Bref, un simple « malentendu familial, dont il n'a jamais parlé aux victimes ! », rappelle l'avocate générale. Aussi, quand Christophe Rayé lui a proposé « l'élimination », comme il

l'avance, Juillet s'est-il rapidement fait une raison. « Ça me permettait de régler mon problème... », résume-t-il. Du côté de Rayé, le mobile est tout aussi futile, mais plus clair : l'argent. Cet argent dont le couple Amblard-Bordenave, à la tête d'une société d'événementiel, semblait profiter. Les retraits avec les cartes bancaires des victimes n'auront pourtant rapporté que 900 € à leurs bourreaux.

En vingt ans d'un destin commun, ces bons vivants « sociables » et « généreux », selon leurs proches, s'étaient « sauvés mutuellement ». Guy de l'alcoolisme légué par un père tyranique, et Luc de sa solitude affective qui l'avait lui aussi plongé dans la bouteille.

L'alcool avait d'ailleurs disparu de leur domicile, « une maison du Bon Dieu où c'était Luc, le bon dieu », a évoqué sa mère Germaine. De ces « tontons » qui ne pouvaient pas se séparer plus de trente secondes », Mathieu, le neveu de Luc, avait fait des pères de substitution. « Ils ont disparu lentement. Et cette image hantera leurs proches à perpétuité », insiste M^e Dosé.

NICOLAS JACQUARD